

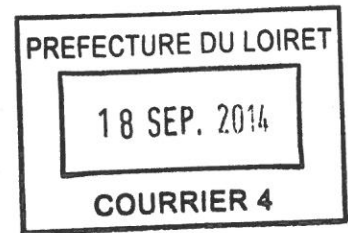


Orléans • Saint-Denis-de-l'Hôtel

www.loiret.aeroport.fr

**COMITE SYNDICAL
DU 5 SEPTEMBRE 2014**

Délibération n° 1



Objet : Election du Président et des trois Vice-Présidents composant le bureau.

Etaient présents : Messieurs DOLIGÉ, CARRÉ, MALBO, ANDRIEU (suppléant de M. GRILLON), GARNIER, MEYER (suppléant de M. BOUCHER), Mme BESNIER.

Monsieur MARTINET était excusé.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs RAMOS, PILTÉ, VASSAL, GARRIGUES et Mesdames DEMARS et DEGROLARD.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat Mixte, approuvés par arrêté préfectoral en date du 2 Juin 1988 modifié le 17 Octobre 1999, les membres du Comité Syndical sont élus ou désignés par les collectivités concernées à concurrence de la durée du mandat qu'ils détiennent respectivement en leur sein.

Suite au scrutin municipal des 23 et 30 Mars 2014, ont été désignés les membres ci-après appelés à siéger au sein du Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret :

1 – Pour représenter la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire :

Titulaires	Suppléants
- M. Jacques MARTINET (Maire de St-Denis en Val)	- M. Eric ARCHENAUULT (Vice-Président de l'AGGLO)
- M. François LAGARDE (Vice-Président de l'AGGLO)	- M. Luc MILLIAT (Maire de Boigny sur Bionne) (suite à la démission de M. MILLIAT de ses fonctions de membre du bureau de la Communauté d'Agglomération, son successeur sera désigné le 25 septembre 2014)

2 - Pour représenter les communes :

Titulaire	Suppléant
- M. Jean-Pierre GARNIER (Maire de St-Denis-de-l'Hôtel)	- M. Richard RAMOS (Conseiller Municipal de Fay-aux-Loges)

Pour mémoire, pour représenter le Département du Loiret, les Conseillers Généraux suivants avaient été élus en 2011 :

Titulaires	Suppléants
- M. Antoine CARRÉ	- Mme Emilie SOUESME
- M. Eric DOLIGÉ	- M. Jean-Noël CARDOUX
- M. Michel GRILLON	- M. Marc ANDRIEU
- Mme Anne BESNIER	- M. Thierry SOLER
- M. Gérard MALBO	- M. Hugues SAURY

Par ailleurs, lors de son assemblée générale du 28 mars 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie avait désigné les représentants suivants :

Titulaire	Suppléant
-M. Jean-François BOUCHER	- M. Jean-Philippe MEYER

Il appartient donc au Comité Syndical d'élire parmi ses membres un nouveau Président qui représentera le Syndicat en justice et dans tous les actes de gestion de l'établissement public après accord du Comité.

Le Président est assisté d'un bureau élu pour trois ans qu'il préside de droit, composé de trois Vice-Présidents.

Les statuts ne prévoyant aucune règle spécifique pour les modalités de l'élection, il est possible de se référer au mécanisme prévu par l'article L 2122-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire aux règles régissant l'élection du Maire et des adjoints.

Il s'agit d'un scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A titre de rappel, lors de la séance du Comité Syndical du 13 mai 2011, M. Eric DOLIGÉ avait été élu Président et les trois Vice-Présidents élus étaient :

- 1^{er} Vice-Président M. Jean-Pierre GARNIER,
- 2^{ème} Vice-Président Mme Anne BESNIER,
- 3^{ème} Vice-Président M. Jacques MARTINET.

Election du Président : Une seule candidature est proposée, celle du Président sortant, M. Eric DOLIGÉ.

Les résultats sont les suivants :

Votants :	7
Suffrages exprimés :	7
Majorité requise :	4
M. Eric DOLIGÉ :	7 voix
Bulletin blanc :	0

M. Eric DOLIGÉ ayant obtenu la majorité absolue requise est donc élu Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret

M. le Président DOLIGÉ procède alors à l'ouverture du scrutin pour l'élection des trois Vice-Présidents composant le Bureau.

Les résultats sont les suivants :

1 ^{er} Vice-Président :	M. Jean-Pierre GARNIER obtient 7 voix
2 ^{ème} Vice-Président :	Mme Anne BESNIER obtient 7 voix
3 ^{ème} Vice-Président :	M. Jacques MARTINET obtient 7 voix

Délibération

Le comité syndical,

Vu le rapport n° 1 de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, décide :

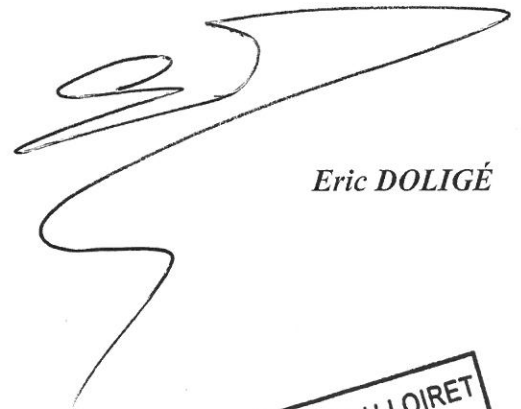
ARTICLE UNIQUE :

Après les élections précitées, la composition du Bureau du Syndicat Mixte est fixée comme suit :

Président : M. Eric DOLIGÉ
1^{er} Vice-Président : M. Jean-Pierre GARNIER
2^{ème} Vice-Président : Mme Anne BESNIER
3^{ème} Vice-Président : M. Jacques MARTINET

(adopté)

Le Président,



Eric DOLIGÉ

